

Leblanc A¹, Stévaux J², Leguay F¹

¹Pharmacien, ²Cadre supérieur de santé, EPSMA, Brienne-le-château

L'ordonnance du 15 décembre 2016 réaffirmant le rôle du pharmacien dans « la sécurisation du recours aux produits de santé », il est indispensable que celui-ci soit partie prenante du système de management de la qualité mis en place au sein de l'établissement.

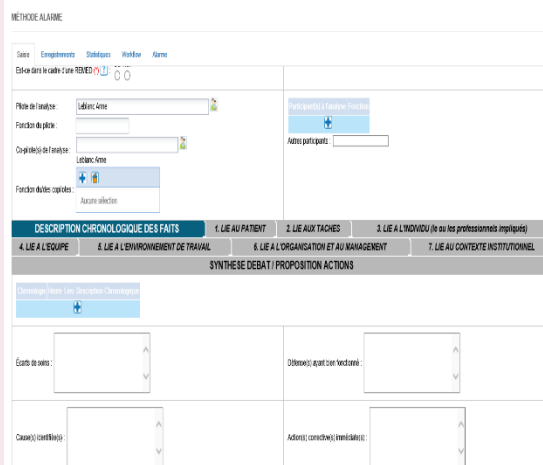


Notre établissement a mis en place un **comité de retour d'expérience clinique** qui se réunit tous les mois afin d'étudier les événements indésirables graves ayant été déclarés et de déterminer lesquels doivent bénéficier d'un retour d'expérience. **Un pharmacien siège dans cette instance, sachant que chaque erreur médicamenteuse fait l'objet d'une REMED (Revue des Erreurs MEDicamenteuses).**

En 2017 :

- 9 REMED organisées par les pharmaciens suite à une déclaration d'événement indésirable.
- Menées lors de réunions pluri-professionnelles via la méthode ALARM, adaptée au médicament
- La SFPC (Société Française de Pharmacie Clinique) s'est inspirée de cette méthode pour proposer un « classeur de REMED ». Il est intégré dans notre logiciel qualité Blue Médi

➔ gestion informatique de l'ensemble du processus, dont le suivi des actions d'amélioration.



Les REMED ont réuni au total 54 professionnels de santé.

Type d'erreur médicamenteuse :

Approvisionnement : 1



Identitovigilance : 8

Les réflexions pluri-professionnelles ont abouti à la proposition de 28 actions d'amélioration, ayant des orientations diverses : mise à jour de procédures, réflexion sur des modifications d'organisation de service, mise en place d'une période de test pour l'utilisation de bracelets d'identification...

Cette démarche est bien perçue par les équipes soignantes qui peuvent profiter de ces moments pour échanger sur les problèmes qu'ils rencontrent et confronter leurs pratiques professionnelles.

Ces REMED ont toute leur place dans la démarche qualité de notre établissement. Leur rôle a d'ailleurs récemment été souligné par les expert-visiteurs venus pour la certification V2014.

Ce processus, encouragé institutionnellement, va donc être pérennisé.

